

REGLEMENT DE L'INTERNAT

Projet éducatif

L'internat offre à l'élève un cadre de vie régulier où alternent les séquences de travail, de loisir et de repos. C'est un lieu privilégié d'apprentissage de l'autonomie :

- Dans les tâches de la vie quotidienne,
- Dans la gestion du travail personnel.

C'est un lieu de formation et d'apprentissage de la vie sociale. La vie à l'internat implique en effet le respect des règles de la vie collective, l'attention à l'autre mais aussi l'échange et l'entraide. Certaines élèves pourront trouver à l'internat les conditions d'un travail plus efficace.

A noter : L'internat est un service rendu aux familles afin de palier l'éloignement géographique ou de permettre un travail régulier. C'est un cadre et non un remède miracle.

L'inscription à l'internat suppose l'acceptation d'un minimum de contraintes liées à la vie en collectivité. Nul ne saurait être retenu contre son gré à l'internat. C'est pourquoi le Chef d'établissement pourra inviter à tout moment de l'année scolaire l'élève qui ne supporterait pas ces contraintes minimales à quitter temporairement ou définitivement l'internat sans pour autant mettre un terme à sa scolarité. Le règlement intérieur permet aux élèves de bénéficier d'un climat de travail et de conditions de vie quotidiennes satisfaisantes.

Rythmes journaliers : L'internat fonctionne du lundi au vendredi.

Déroulement d'une journée :

Lever, rangement des chambres	Détente
Petit-déjeuner	Coucher pour les plus petites, étude pour les plus grandes
Cours	Extinction des lumières-Silence
Goûter, étude, repas	

L'attitude générale :

La correction du langage et la tenue sont la marque d'une bonne éducation, ainsi que le respect entre les élèves et vis-à-vis des personnels qui travaillent dans l'établissement.

Chambres :

Du mobilier est attribué à chaque interne. Toute dégradation constatée doit être immédiatement signalée. En cas de dégradation, les frais seront facturés à la famille du responsable. La chambre doit être rangée en utilisant les armoires individuelles. Le lit doit être fait avant de descendre au réfectoire. Les douches et toilettes doivent rester propres après chaque utilisation. **Une fois montées dans les chambres, chaque élève restera calme. Il n'est pas permis d'aller d'une chambre à l'autre.**

Santé : Le personnel de l'établissement n'ayant pas le droit d'administrer des médicaments, les familles doivent prévoir le nécessaire en cas de petites affections du type maux de tête, de ventre...

Vie à l'internat :

L'étude est obligatoire. Les salles d'étude sont des lieux de silence, afin d'effectuer un travail efficace. Le personnel éducatif a le souci d'animer la vie à l'internat. La fête de Noël et celle de fin d'année sont des moments privilégiés.

L'établissement ayant passé une convention de partenariat avec le club d'athlétisme de Beaumont, les internes ont la possibilité de s'inscrire à l'athlétisme les mercredis après-midi, moyennant une affiliation à l'UNSS. Les déplacements dus à l'établissement au stade et inversement ne seront pas forcément encadrés pour les collégiennes et requièrent donc une autorisation parentale.

Objets de valeur-Téléphone-Baladeurs :

L'argent et les objets de valeurs sont interdits. L'usage du téléphone portable est autorisé après le dîner et jusqu'à la montée dans les chambres ou l'étude. Il est remis au surveillant dans une pochette où figure le nom dès l'arrivée au collège le lundi matin et le soir au moment du coucher ou de l'étude.

Tout portable non rendu au moment fixé sera confisqué et remis uniquement aux parents seuls. Une récidive entraînerait immédiatement une sanction. L'établissement ne serait être tenu responsable du vol ou de la dégradation.

A Noter : Les lisseurs sont **strictement interdits.**

Sanctions : Tous les points du règlement général de l'établissement et notamment ceux qui concernent les sanctions, les assurances, les objets de valeur, l'usage du tabac... s'appliquent à l'internat. Les familles et les élèves doivent s'y référer en plus de ce qui est indiqué dans le présent règlement pour les internes seules.

Signature Parents

Signature de l'élève